

**PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ
D'ADMINISTRATION CENTRALE
DU 3 MARS 2008**

Mme Catherine Ahmadi-Ruggeri rappelle que cette séance fait suite au report de la séance du 20 février qui n'avait pu se tenir faute de quorum. Elle signale que la séance a été reconduite dans les 15 jours réglementaires et demande à Mme Geneviève Rialle Salaber de procéder à la vérification des membres présents :

au titre de l'administration (titulaires) :

- Mme Catherine Ahmadi-Ruggeri

au titre de l'administration (suppléants) :

- Mme Geneviève Rialle-Salaber
- M. Jean-François Chanal
- M. Sylvain-Karl Gosselet

au titre des représentants du personnel :

CGT (4 sièges) :

- M. Mamadou Dia
- M. Jean-Paul Leonarduzzi
- M. Harry Asselie (suppléant)
- Mme Marie-Renée Courty (suppléante)
- M. Christian Zimmermann (suppléant)

CFDT (2 sièges) :

- Mme Anne-Marie Rochon
- Mme Chantal Devillers-Sigaud (suppléante)

SUD (1 siège) :

- M. Jean-François Hersent

Participent de droit :

- Mme Claire Nodarian, médecin de prévention
- M. Bernard Beaulieu, ACOMO

Participe avec voix consultative :

- M. Denis Vallet

Participe à la séance en qualité d'expert pour l'administration :

- Mme Béatrice Pitzini-Duée

Le bureau des affaires sociales assure le secrétariat.

Le quorum qui est de 6 est atteint.

Mme Catherine Ahmadi-Ruggeri ouvre la séance et propose de désigner un secrétaire adjoint de séance parmi les représentants du personnel : Mme Anne-Marie Rochon, représentant la CFDT est désignée.

Elle présente l'ordre du jour :

Point 1 : travaux de transfert du poste central de sécurité des Bons Enfants (pour information)

Point 2 : questions diverses.

Elle indique que ce CHS a pour objectif de présenter les travaux qui vont être conduits au rez-de-chaussée et au niveau moins un, concernant la réorganisation du PC de sécurité et l'installation définitive des CCIL au rez-de-chaussée. Elle demande ensuite s'il y a des questions diverses à mettre à l'ordre du jour.

M. Jean-François Hersent tient à formuler deux réflexions par rapport à la convocation concernant la formation des membres du CHS le 20 mars 2008 à 10 heures. Il rappelle que les organisations syndicales envisagent un mouvement social de grande ampleur à cette date.

Par ailleurs, il demande si cette formation concerne seulement les membres du CHS de l'administration centrale ou également ceux du CHS ministériel, auquel cas, il propose que la formation soit commune à tous les CHS au-delà des représentants des deux CHS, celui de l'administration centrale et celui du ministère, sauf s'il s'agit d'une question de nombre et d'efficacité de la formation. En effet, les compétences du CHSM sont différentes de celles du CHSC et des CHS d'autres établissements ou directions. Il demande pourquoi simplement regrouper le CHSC et le CHSM alors qu'il y a plus de points communs entre le CHSC et les CHS des autres directions de l'administration centrale, étant entendu que le CHS ministériel est plus une instance de débats d'ordre général.

Mme Geneviève Rialle-Salaber souligne que, suite à l'annonce du mouvement social prévu le 20 mars 2008, les réunions pour élaborer le contenu des formations des membres du CHSC et du CHSM seront reportées.

Les fonctions du CHS ministériel et du CHS d'administration centrale étant différentes, la première réunion concerne les membres du CHS d'administration centrale et la seconde ceux du CHS ministériel. C'est le bureau de la formation de la DAG qui assurent ces formations.

En ce qui concerne les autres directions, elle ont leur propre budget et élaborent elles-mêmes les formations visant les membres de leurs CHS.

M. Denis Vallet précise qu'une partie de l'échec des formations des membres des CHS tient au fait que des agents, représentants de l'administration ou représentants des personnels, considéraient qu'ils étaient suffisamment formés et ne participaient donc plus à ces formations. Par conséquent, il avait été proposé, comme à la DAF et à la DAPA, de faire un sondage auprès des nouveaux élus afin de savoir quelles formations ils avaient déjà suivies pour éviter les redondances. Ainsi, il considère que le regroupement permettrait d'assurer une formation suffisamment complète en nombre.

Il termine en expliquant que les formations s'adressent tant aux membres de l'administration qu'aux représentants des personnels.

Mme Geneviève Rialle Salaber rappelle que le décret prévoit que la formation est obligatoire pour les représentants des personnels, alors qu'elle ne l'est pas pour les représentants de l'administration.

M. Denis Vallet précise que ses précédents propos consistaient en une forte recommandation.

Mme Chantal Devillers-Sigaud indique qu'elle souhaite soumettre deux questions :

La première concerne le déménagement de la DMDTS et la deuxième, un incident ayant eu lieu entre un agent et son supérieur hiérarchique.

Mme Catherine Ahmadi-Ruggeri accepte que la question concernant le déménagement de la DMDTS soit abordée.

En revanche, concernant l'incident qui a été évoqué, elle n'est pas certaine que le CHS soit le lieu adéquat pour traiter de questions personnelles.

Mme Chantal Devillers-Sigaud rétorque qu'il ne s'agit pas d'évoquer des questions personnelles, mais d'évoquer, de manière plus générale, les risques professionnels psycho sociologiques au sein du ministère.

Mme Catherine Ahmadi-Ruggeri accepte d'inscrire ce point en tant que question diverse, mais elle suggère d'en parler rapidement du point de vue général, en ce qui concerne la prise en charge des troubles psychologiques dans le cadre du travail.

M. Denis Vallet signale qu'une situation similaire avait déjà été évoquée lors d'un précédent CHS à propos de la DDAI. Il rappelle avoir précisé alors, qu'il s'agissait d'évoquer ce genre de problématique en CHS, mais qu'il n'était pas question de développer une situation personnelle, car celle-ci relève d'autres instances.

Mme Catherine Ahmadi-Ruggeri pense que ce problème doit être traité au sein du CHSM, qui est compétent pour traiter globalement des plans d'action et de prévention en matière de santé publique au travail.

M. Jean-Paul Leonarduzzi indique que la CGT souhaite aborder trois questions diverses.

Elle souhaite aborder les problèmes relatifs aux vols et connaître les procédures engagées par l'administration et la prévention mise en place face à cette problématique. Puis, la CGT voudrait traiter de l'aménagement du secrétariat général. Enfin, la troisième question concerne l'inscription aux restaurants administratifs.

Point n° 1 : Travaux de transfert du poste central de sécurité des Bons Enfants

Mme Catherine Ahmadi-Ruggeri remercie le BFS qui assure la maîtrise d'ouvrage pour le ministère.

Elle indique que les travaux devraient démarrer à la fin du printemps pour se terminer dans le courant du mois d'octobre 2008. Elle se félicite doublement de cette opération, car de nombreuses contraintes de sécurité étaient très improprement assurées, puisque le PC sécurité n'avait pas de vision directe sur les accès. En outre, ces travaux permettront de réorganiser le rez-de-chaussée côté Montesquieu, en offrant enfin aux CCIL un regroupement et des conditions de travail plus satisfaisantes.

Elle conçoit que le délai peut paraître long, mais il s'agit de mobiliser des crédits qui ne sont pas négligeables et de mettre en œuvre les temps préalables d'études et de lancement de marchés.

Mme Béatrice Pitzini-Duée présente l'opération de transfert du poste central de sécurité de l'immeuble des Bons Enfants.

Cette opération en est à sa phase d'avant-projet sommaire, c'est-à-dire la phase qui suit le diagnostic qui a montré que l'opération était techniquement réalisable en termes d'enveloppe budgétaire. Elle précède la phase de projet qui aboutira sur la consultation des entreprises pour réaliser les travaux à proprement parler.

Les principaux objectifs de cette opération sont, tout d'abord, de sécuriser l'accès Montesquieu. Le PC est actuellement situé côté jardin et il est aveugle sur le quai de livraisons, l'entrée piétonne et la rampe d'accès au garage. Le déplacer côté rue permettra de créer un contrôle visuel. Cette opération permettra également de créer un contrôle d'accès unicitaire dans le sas d'entrée, c'est-à-dire l'équivalent de ce qui existe côté Saint-Honoré. Il s'agira donc de contrôler, personne par personne, qui entre dans le bâtiment.

Enfin, cette opération permettra de créer une véritable banque d'accueil côté Montesquieu pour les jours où l'accueil bascule de Saint-Honoré à Montesquieu. Actuellement, la banque d'accueil coté Montesquieu se résume en une table qui permet d'accueillir les agents temporairement.

Cette opération doit également permettre de rationaliser le PC sécurité qui occupe actuellement deux travées. Donc, plusieurs baies informatiques, accueillant différents équipements et logiciels seront regroupés.

Enfin, elle permettra de réaménager les locaux contigus, c'est-à-dire les deux locaux dédiés aux chauffeurs et, côté rez-de-chaussée sur cour, elle aidera à réaménager les locaux utilisés par les correspondants informatiques, pour le bureau de passage du DSI et pour la mission des archives.

Cette opération est conduite en maîtrise d'ouvrage BFS. En maîtrise d'œuvre, elle est conduite par le groupement DIS/DESCONTOURS. DIS est un bureau d'études techniques spécialisé en particulier dans les transferts de PC de sécurité et dans les systèmes de sécurité incendie. DESCONTOURS est une agence d'architectes. Dans sa mission, le maître d'œuvre s'est vu confier les missions d'ordonnancement, de pilotage et de coordination et les missions de coordination systèmes de sécurité incendie. Il s'agit donc du même titulaire qui est, à la fois, maître d'œuvre, OPC (ordonnancement, pilotage et coordination) et coordinateur SSI (système sécurité incendie). A cette configuration, viennent s'ajouter une mission de contrôle technique et une mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs. Il s'agit d'une opération de bâtiment classée en troisième catégorie dans notre cas.

Les travaux doivent débuter en mai 2008 et seront réceptionnés en octobre. L'enveloppe des travaux s'élève à 500 000 euros H.T.

Actuellement, l'existant au rez-de-chaussée est le suivant : en haut, se situe la rue Montesquieu, à l'intérieur, le jardin, le PC sécurité occupe actuellement deux travées côté jardin et, en face, sur une travée, le local destiné aux chauffeurs. Côté jardin, les deux travées du PC sécurité et la mission des archives qui est actuellement sur cinq travées. Enfin, en bout, sur une travée et demie, le bureau de passage du DSI.

Mme Marie-Renée Courty signale que les plans présentés sont anciens et qu'il s'agit de ceux qui sont distribués à l'accueil. Ainsi, elle note que le secrétariat général n'apparaît pas dans ces plans.

Mme Béatrice Pitzini-Duée répond que la mise à jour des plans est prévue. Elle concernera aussi bien les plans architectes des bâtiments que les dossiers des ouvrages exécutés. Une armoire à plans est en cours de création dans le bureau 1.090.

Mme Marie-Renée Courty indique qu'il s'agit d'un problème d'orientation pour les visiteurs. Par ailleurs, elle sait que la mise à jour de plans est difficile.

Mme Béatrice Pitzini-Duée souligne que les plans des Bons Enfants existent en version électronique. Par contre, la version papier pourra être mise à jour d'ici un mois, lorsque l'armoire à plans sera en place.

Elle poursuit la présentation : En ce qui concerne le rez-de-chaussée, le PC de sécurité sera transféré côté entrée Montesquieu. Sa surface sera réduite de deux, à une seule travée. On retrouve l'escalier hélicoïdal qui permet de communiquer avec la base vie en sous-sol. Dans le sas d'entrée, la séparation entre la circulation et le PC sera vitrée, ce qui permettra un contrôle visuel. Dans ce même sas, les toilettes seront démolies pour permettre la création d'une borne d'accueil pour deux personnes. Le contrôle d'accès unicitaire sera donc placé ici et il sera équipé d'un système d'interphonie pour permettre aux visiteurs de communiquer avec les agents du PC de sécurité.

La travée qui accueillera le PC de sécurité sera la seule à être affectée par l'opération coté Montesquieu. Côté cour, par contre, l'ensemble des travées sera touché. Il est prévu d'installer le CCIL sur les deux travées libérées par l'actuel PC de sécurité, plus une. La quatrième travée centrale sera reconfigurée en bureau de passage pour le DSI. La mission des archives sera installée sur les quatre travées et demie, en bout de couloir.

Au premier sous-sol, seules deux travées seront concernées. Le local qui est actuellement utilisé comme vestiaire par les chauffeurs sera transformé en base vie de jour pour les agents du PC sécurité. Le local, sur la cour anglaise, qui est actuellement la base vie de jour du PC de sécurité, sera transformé en local pour les chauffeurs.

Sur les plans, on visualise l'escalier hélicoïdal qui permet de communiquer entre le rez-de-chaussée et le premier sous-sol pour le PC de sécurité, les sanitaires et la base vie. Le local dédié aux chauffeurs comporte une kitchenette et un cabinet de toilette auquel on adjoindra une deuxième porte (la réglementation exige que soient créés deux portes entre le local de vie et les toilettes existantes). Le cagibi et le SAS seront démolis pour gagner en espace.

Quelques détails concernant le PC de sécurité : on visualise sur les plans, le couloir et le sas d'entrée sur Montesquieu, (une partie sera vitrée jusqu'à environ 90 cm, pour permettre un contrôle visuel), les fenêtres sur la rue, le couloir, le système d'accès avec un contrôle par badge et l'escalier qui permet de descendre à la base vie. Concernant les équipements, on distingue les deux baies du système de sécurité incendie, les imprimantes correspondantes, la main courante avec un système d'interphonie et de guichet pour transmettre les registres avec la circulation. On situe également les quatre écrans du contrôle d'accès vidéo et les écrans pour les alertes relatives à la gestion technique du bâtiment et les alertes e-mails relatives à maintenance.be. Le PC aura donc une lecture de ces e-mails et pourra alerter en cas de

problème d'hygiène ou de sécurité. On retrouve également les contrôles d'accès sur certains postes du bâtiment.

Mme Marie-Renée Courty demande confirmation quant à la suppression des toilettes.

Mme Béatrice Pitzini-Duée confirme et explique qu'il a été décidé de les supprimer étant donné qu'elles ne sont quasiment pas utilisées et qu'elles sont en très mauvais état. Elle ajoute que des toilettes sont disponibles en bout de couloir à l'angle de Montesquieu et de Croix des Petits Champs.

Mme Marie-Renée Courty pense qu'il est judicieux que l'espace consacré aux sanitaires soit récupéré, il permettra d'améliorer le confort des personnels chargés de l'accueil tant au niveau de la chaleur qu'au niveau de l'ergonomie. Elle rappelle que la CGT jugeait illogique que le projet prévoit la création d'une borne d'accueil dans un si petit espace. Elle rappelle que l'accès par le numéro 182 rue Saint-Honoré est souvent fermé et que les personnels chargés de l'accueil sont régulièrement en poste rue Montesquieu.

Mme Anne-Marie Rochon indique voir l'extension du PC de sécurité, mais elle s'interroge sur l'articulation avec le quai de déchargement. Elle demande s'il existe une vision panoramique de ce côté-là.

Mme Béatrice Pitzini-Duée répond que le quai de déchargement n'est dessiné sur le plan qu'en partie. Elle explique qu'il est prévu d'ouvrir une cloison afin que le responsable du quai puisse avoir une vision directe.

Mme Marie-Renée Courty demande si l'espace d'accueil sera complètement fermé et s'interroge sur la présence ou non d'une partie vitrée.

Mme Béatrice Pitzini-Duée répond qu'il est prévu de faire une borne d'accueil, mais pas de la fermer complètement. Elle ajoute qu'un comptoir sera installé.

M. Christian Zimmermann indique que des éléments très positifs découlent de ce déménagement. En effet, les travaux permettront le passage de la lumière naturelle. Ils permettront également une meilleure régulation au niveau de la température. Enfin, ils seront synonymes de l'arrivée d'une fontaine à eau, réclamée depuis des années par les organisations syndicales.

En revanche, il signale que la CGT est soucieuse quant à l'installation des agents du CCIL. En effet, les locaux actuels occupent une surface d'environ 95 m² et accueillent treize personnes. Ainsi, le nombre de m² moyen par agent est légèrement supérieur à 7. Or, les futurs locaux n'occuperont plus qu'une surface de 80 m², c'est-à-dire que chaque agent n'aura plus que 6,15 m² à sa disposition.

Par ailleurs, les locaux actuels à proximité du CCIL et partagés avec le BFS, permettent d'entreposer un grand stock de matériel. Or, cet espace disponible ne se retrouve pas sur les plans.

Enfin, il explique que les locaux actuels comptent 10 armoires. Or, elles n'apparaissent pas non plus sur les plans. Par conséquent, il se demande si ces armoires pourront entrer dans les nouveaux locaux.

La CGT est inquiète par rapport aux 15 m² qui seront perdus suite aux travaux.

M. Jean-François Hersent demande si le bureau de passage existait au préalable.

Mme Marie-Renée Courty demande s'il est possible d'intervertir le bureau du DSI et le bureau de passage.

Mme Catherine Ahmadi-Ruggeri répond que le bureau de passage compte davantage de postes.

Mme Marie-Renée Courty rétorque que la superficie est comparable.

Mme Béatrice Pitzini-Duée confirme que les superficies des deux bureaux sont à peu près équivalentes, mais que les travées sont un peu plus larges et moins profondes. Par conséquent, il risque d'être difficile de pouvoir disposer les bureaux en longueur.

M. Mamadou Dia demande s'il est possible de supprimer le sas du bureau 42.2 pour gagner de la place.

M. Denis Vallet indique que dans ce cas, il sera nécessaire d'ouvrir des portes donnant sur le couloir pour les bureaux 42.3 et 42.1. Par conséquent, l'espace qui aura été gagné d'un côté ne représentera peut-être pas un gain d'espace suffisant pour répartir les agents.

Concernant le bureau de passage actuel, il indique que lorsqu'il avait effectué la visite avec Mme Pitzini-Duée, il avait constaté qu'un seul agent y travaillait. Ainsi, les huit agents ne sont pas présents simultanément dans ce bureau. Par conséquent, il estime qu'il est possible d'avoir une surface réduite dans la mesure où ces huit agents ne sont que de passage. Il ajoute que cet espace ne comporte pas de rangements.

M. Mamadou Dia propose que les bureaux 42.2 et 42.3 deviennent le bureau de passage du DSI.

Mme Catherine Ahmadi-Ruggeri lui demande ce que deviendrait le bureau 42.1 dans cette hypothèse.

M. Mamadou Dia répond qu'il ne sait pas, mais qu'il s'agit de regrouper les personnels de la DSI dans un même lieu.

Mme Catherine Ahmadi-Ruggeri rétorque que le CHS est obligé de passer en revue les usages futurs des bureaux 42.3, 42.2, 42.1 et du bureau de passage pour comprendre la proposition dans son intégralité.

Mme Marie-Renée Courty explique que la CGT souhaite savoir s'il est possible techniquement de regrouper les bureaux 42.2, 42.3 et 42.1 étant donné que certains d'entre eux ne sont occupés que par une seule personne. En effet, ce rapprochement permettrait d'octroyer davantage d'espace aux personnels du DSI et aux personnes qui viennent ponctuellement.

Mme Catherine Ahmadi-Ruggeri accepte d'étudier cette hypothèse.

M. Jean-François Hersent souhaite savoir si le déplacement des locaux de la mission archive s'effectue dans des conditions satisfaisant les agents de ladite mission. Ainsi, il ne sait pas si les agents de la mission archive ont été reçus collectivement.

Mme Catherine Ahmadi-Ruggeri demande à Mme Pitzini-Duée si la mission archive a été associée à ce travail et si la nouvelle configuration a été avalisée par Edouard Vasseur.

Mme Béatrice Pitzini-Duée répond que l'implantation de la mission des archives a été redessinée avec les agents de ladite mission et qu'elle a donc effectué un travail identique à celui effectué avec les CCIL. Aussi, les plans ont été refaits sur place et les agents ont donné leur accord. Chacun a pu replacer son bureau comme il le souhaitait et les plans ont été validés par Edouard Vasseur. Elle conclut en indiquant que les agents de la mission archive perdent l'équivalent d'une demie-travée.

M. Christian Zimmermann soumet une proposition. Ainsi, en 42.3 et en 42.2, cinq postes sont actuellement repérés, alors que deux personnes seulement sont présentes dans ces bureaux. Il demande s'il serait possible d'installer les deux personnes en charge de la téléphonie en 42.3 et les deux personnes du BME qui sont actuellement en 42.1, en 42.2. Le bureau de passage pourrait ainsi être transféré en 42.1. Il s'agirait ensuite de monter une cloison dans l'actuel bureau de passage qui deviendrait le bureau de Mme Christine Le Coeur-Morice afin de libérer un espace supplémentaire pour le CCIL.

Mme Catherine Ahmadi-Ruggeri est convaincue que le BFS a déjà discuté de ces questions avec le DSI à différents niveaux de représentation. Elle propose qu'un point soit rapidement effectué quant à cette proposition d'organisation. Puis, elle demande au BFS dans quel délai il est possible de faire des vérifications afin que le calendrier ne soit pas contrarié.

Mme Béatrice Pitzini-Duée répond qu'elle proposera ce nouveau scénario aux responsables du DSI étant donné qu'ils avaient validé les plans qui ont été présentés précédemment.

Mme Catherine Ahmadi-Ruggeri suggère, pour gagner du temps, qu'une petite réunion soit organisée avec le DSI, le BFS et le CCIL afin qu'une solution optimale soit trouvée.

M. Mamadou Dia pense qu'il faut considérer le confort des agents du CCIL.

Mme Catherine Ahmadi-Ruggeri considère que le confort des agents du CCIL est à prendre en compte, mais qu'il ne s'agit pas d'oublier les autres agents.

M. Jean-François Hersent ne se satisfait pas du fait qu'aujourd'hui sur trois postes de travail, un seul soit occupé et qu'il soit décidé de supprimer les postes vacants pour créer de l'espace pour d'autres postes.

Mme Catherine Ahmadi-Ruggeri demande quel est le calendrier.

M. Christian Zimmermann indique que le coût des travaux risque d'être plus élevé si sa proposition est retenue. En effet, cette proposition entraîne un réaménagement qui n'était pas prévu dans le budget initial de 500 000 euros.

Mme Béatrice Pitzini-Duée indique que la proposition, faite par M. Zimmermann est techniquement réalisable, mais qu'il s'agit de consulter Messieurs Chaussat et Peyrard afin qu'ils donnent leur avis concernant la réaffectation des surfaces. Elle estime que l'enveloppe

sera dépassée si le projet est modifié. Par contre, elle n'est pas sûre d'obtenir l'aval des représentants du DSI quant à cette nouvelle proposition.

Mme Catherine Ahmadi-Ruggeri annonce que si une solution satisfaisant tout le monde est trouvée d'ici la fin de la semaine, un mail informatif sera envoyé.

M. Jean-François Hersent souhaite que l'IHS se joigne aux réunions de travail.

M. Denis Vallet précise qu'il avait effectué une visite avec Mme Pitzini-Duée pour intégrer visuellement les lieux, car il n'est pas évident de les voir sur plan. Il ajoute être à la disposition du CHS.

Puis, concernant les surfaces, il dit avoir précisé qu'il existe des normes indicatives et qu'il a tenu à voir le bureau de passage afin d'avoir une idée de l'occupation même des locaux.

Enfin, il rejoint les propos de Mme Ahmadi-Ruggeri, c'est-à-dire qu'il s'agit du bien-être et du confort des agents, mais qu'il s'agit également du confort de tous. Enfin, il existe une rationalisation en termes de gestion, c'est-à-dire de l'accessibilité par l'arrière du bâtiment qui échappe actuellement totalement aux contrôles.

Mme Catherine Ahmadi-Ruggeri rappelle que le CHS est saisi pour information concernant ce point.

M. Denis Vallet indique que le médecin doit également être consulté en application de l'article 17 du décret de 1982. .

Mme Catherine Ahmadi-Ruggeri souligne que toutes les personnes qui souhaitent être associés à ce projet seront les bienvenues.

Mme Marie-Renée Courty estime que ces nouvelles propositions ne doivent pas retarder les travaux.

Mme Anne-Marie Rochon demande à ce que les organisations syndicales soient informées afin qu'elles puissent tenir les agents au courant.

Mme Catherine Ahmadi-Ruggeri conclut ce point. Elle rappelle qu'une réunion d'aller-retour devra se tenir dans la semaine.

Point n° 2 : Questions diverses

Mme Catherine Ahmadi-Ruggeri aborde le déménagement de la DMDTS et demande à Mme Devillers-Sigaud de préciser sa question.

Mme Chantal Devillers-Sigaud salue l'instauration, par le directeur de la DMDTS, d'un «bulletin de santé hebdomadaire» concernant les étapes du déménagement. Elle rappelle que le dernier «bulletin de santé» date du 28 février 2008 et, à ce titre, elle a deux questions à formuler.

D'abord, elle indique que le dernier «bulletin de santé» souligne que la Ministre est intervenue auprès du cabinet du Premier Ministre, qui devait donner une consigne écrite à France Domaine, afin d'entamer les négociations concernant le bail de la rue de Beaubourg au plus vite. Par conséquent, elle demande si cette consigne écrite a été passée et si les négociations sont en cours.

Ensuite, elle signale que le dernier «bulletin de santé» mentionne que le bureau des affaires immobilières a demandé et obtenu, de la part du nouveau propriétaire de l'hôtel Kinski, la prolongation du maintien des agents de la DMDTS jusqu'à la fin de l'année 2008.

Mme Catherine Ahmadi-Ruggeri répond positivement à la première question posée par Mme Devillers-Sigaud. En effet, il est absolument certain que l'arbitrage du Premier Ministre est confirmé positivement. Elle a eu une confirmation de l'arbitrage à la fin de la semaine précédente. Elle vérifiera si le bail doit être prochainement signé.

Concernant l'hôtel Kinski, elle annonce que le futur propriétaire n'est pas pressé, mais que tout sera fait pour que le déménagement soit le plus rapide possible, sinon des pénalités seront à payer.

Elle ajoute qu'une partie de la DAP doit être installée rue de Beaubourg, car l'immeuble de la place de Valois devra être libéré. Ainsi, l'IGAC rejoindra la rue de Valois en lieu et place de la DAP qui, elle-même, sera regroupée avec la DMDTS rue de Beaubourg.

Elle poursuit en expliquant qu'il n'est pas possible d'installer l'intégralité de la DMDTS et l'intégralité de la DAP rue de Beaubourg étant donné que la superficie n'est pas suffisante. En revanche, les services seront installés et les inspections de ces deux directions rejoindraient vraisemblablement le pôle de l'inspection générale rue de Valois.

Mme Chantal Devillers-Sigaud demande s'il s'agit de l'intégralité de l'immeuble rue de Beaubourg.

Mme Catherine Ahmadi-Ruggeri confirme.

Elle précise que l'immeuble de la rue de Beaubourg présente quelques petits inconvénients. Il n'est notamment pas aux normes en termes d'accessibilité des personnes handicapées.

M. Jean-François Hersent demande de quel immeuble il s'agit.

Mme Chantal Devillers-Sigaud répond qu'il s'agit de l'immeuble situé au numéro 62 de la rue de Beaubourg.

M. Christian Zimmermann demande si tous les services déménagent de la place Valois, c'est-à-dire le contrôle financier et le comité d'histoire.

Mme Catherine Ahmadi-Ruggeri confirme.

M. Jean-François Hersent indique que Sud revendique la plus grande clarté de la part de l'administration et de la direction, de manière générale, dès lors qu'il s'agit du choix du déroulement d'opérations concernant le relogement des agents. Par contre, il pense qu'il n'est pas possible de comparer cette situation avec des offensives politiques visant à casser au-delà du ministère de la culture l'ensemble de ce que la Fonction Publique d'Etat est aujourd'hui.

En outre, Sud aurait aimé savoir ce que pense la direction du ministère de la culture concernant la RGPP.

Mme Anne-Marie Rochon indique que la CFDT souhaite être associée aux travaux de programmation concernant l'immeuble de la rue de Beaubourg, car elle sait déjà qu'il n'est pas accessible aux personnes handicapées et que deux centres de documentation vont travailler ensemble.

Par conséquent, la CFDT souhaite être partie prenante concernant un aménagement le plus rationnel et le plus efficace possible pour le confort de tous les agents.

Mme Catherine Ahmadi-Ruggeri signale que le choix de l'immeuble de la rue de Beaubourg a été maintenu malgré le problème d'accessibilité, car il est très fonctionnel. Par contre, elle précise que la question de l'accessibilité devra être traitée.

Elle donne la parole à Mme Devillers-Sigaud pour qu'elle exprime sa deuxième question.

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

Mme Geneviève Rialle-Salaber précise qu'en cas de signalement d'une situation, le cas est traité dans le cadre d'une procédure associant tous les acteurs concernés afin d'identifier le problème exact et de trouver des solutions adaptées.

Mme Catherine Ahmadi-Ruggeri pense que la socialisation des personnes est plus bénéfique au final. Cependant, la limite qui rentre dans le champ individuel est couverte par le secret médical. En revanche, elle pense qu'il existe des pratiques qui consistent à essayer, lorsque des cas lourds manifestent des pathologies addictives ou psychiatriques, de faire en sorte que le même service ne soit pas confronté à la lourdeur du cas pendant une période trop longue. Par conséquent, il s'agit de faire en sorte que ces personnes puissent muter et ne pas rester trop longtemps dans le même lieu en présence des mêmes personnes. Il s'agit donc de trouver un équilibre correct grâce à une prise en compte collective.

Elle considère que le SPAS manifeste une écoute importante et permet de trouver des solutions adaptées aux agents.

Mme Geneviève Rialle-Salaber complète en expliquant que le groupe de travail s'attellera à identifier les différents types de souffrances au travail afin de savoir si le problème relève du domaine disciplinaire, du domaine médical ou du domaine du harcèlement.

Elle ajoute qu'un dispositif d'identification a été prévu avec des réunions associant les différents intervenants nécessaires, comme le chef de service, le médecin de prévention, le gestionnaire ou encore le bureau des affaires sociales.

Mme Chantal Devillers-Sigaud pense que le suivi particulier de ces personnes est très important.

Mme Catherine Ahmadi-Ruggeri revient sur la question relative aux vols ayant affecté des agents sur le site des Bons Enfants et donne la parole à M. Leonarduzzi.

M. Jean-Paul Leonarduzzi souhaite connaître les procédures engagées par l'administration suite aux vols qui ont eu lieu aux Bons-Enfants.

M. Bernard Beaulieu explique que l'objet du vol peut être de deux sortes.

Soit, il s'agit d'un vol concernant du matériel appartenant à l'administration. Dans ce cas, l'administration porte plainte, soit il s'agit d'un vol concernant les affaires personnelles d'un agent, alors l'administration engage l'agent à aller porter plainte. Dans les deux cas une enquête est réalisée.

Afin d'éviter ces incidents, il est possible, soit de durcir les procédures de contrôle au niveau de l'accueil, c'est à dire au niveau de l'entrée et de la sortie du personnel. Cette solution semble inadaptée et serait certainement mal vécue par de nombreux agents. Il conseille plutôt aux agents de fermer à clé leurs bureaux et leurs placards.

Mme Anne-Marie Rochon reprend l'exemple de la DMDTS qui avait récupéré du mobilier vétuste et demande si ce ne serait pas l'occasion d'obtenir des caissons neufs dans le cadre de l'aménagement rue de Beaubourg, car les deux tiers des caissons ne ferment pas ou sont endommagés.

M. Denis Vallet précise qu'en termes d'hygiène et de sécurité ceci est appelé le stress lié au vol. Aussi, lors de ses différentes inspections, il a très souvent constaté que les sacs à main et les vestes sont à la vue de tous. Il indique qu'une analyse du ministère de l'intérieur aurait conclu que 95 % des vols dans le cadre professionnel sont commis par des collègues.

Il indique ensuite qu'il s'agit de rappeler que chacun doit veiller au maximum à ses affaires personnelles et les enfermer, car il ne faut pas tenter les éventuels voleurs. En outre, il s'agit de prévenir le stress. Ainsi, le chef d'établissement devra faire ce rappel élémentaire pour l'ensemble des structures.

M. Jean-François Hersent indique qu'il est nécessaire concernant le mobilier, que l'ensemble des responsables des différentes directions et des différents services de l'administration centrale fasse un recensement de l'existant. Ainsi, il s'agit de vérifier que chaque bureau comporte une clé et des caissons ou des armoires fermant à clé.

Par ailleurs, il reprend les propos de M. Vallet en expliquant qu'un rappel doit être fait par la DAG par l'intermédiaire des différents responsables hiérarchiques à tous les niveaux sur les mesures à prendre dès lors que l'on est amené à s'absenter.

M. Jean-Paul Leonarduzzi indique qu'il a eu l'impression que l'administration ne s'était pas occupée des agents qui ont subi un vol. En effet, il lui a semblé que la personne victime du dernier vol était en plein désarroi.

M. Sylvain-Karl Gosselet indique que le BFS a lancé le marché de renouvellement des mobiliers à la faveur de l'installation rue de Beaubourg. Ainsi, tous les mobiliers seront changés et ils seront donc neufs.

Il indique que le BFS est sensible au problème de sécurité. Aussi, il a remarqué que les vols se pratiquent souvent par vagues.

Ensuite, il a noté trois facteurs principaux inhérents à ces vols : l'intrusion extérieure, les vols commis par les visiteurs extérieurs qui déjeunent au restaurant et les vols commis par les agents eux-mêmes.

En ce qui concerne les clés, il explique que le BFS a mis en œuvre un large programme de remise de clé. Il ajoute qu'à l'origine les bureaux de l'immeuble des Bons Enfants devaient rester ouverts.

Quant à l'information, il indique que l'administration n'a de cesse d'envoyer des messages de prévention à chaque fois qu'un événement se produit.

Il termine en expliquant que l'administration suit très sérieusement ces affaires. Elle incite les agents à porter plainte. Elle porte plainte quand elle est concernée et elle est très vigilante. Aussi, il pense que si des caméras avaient été placées à des endroits très précis, l'administration serait en mesure de connaître les personnes ayant commis certains vols.

M. Christian Zimmermann s'interroge sur la possibilité de poster un agent en permanence au niveau de l'accès par la rue Montesquieu car il a constaté que les derniers vols se sont produits sur cette aile du bâtiment.

Ensuite, il dit avoir constaté que les rondes sont beaucoup plus fréquentes dans le bâtiment depuis un ou deux mois, ce qui est sécurisant et n'est absolument pas anxiogène.

M. Sylvain-Karl Gosselet répond que les rondes ont été mises en place par l'administration de manière plus systématique depuis le 1er janvier 2008, date à laquelle le contrat avec la société de surveillance a été renouvelé.

Par ailleurs, il explique que le fait de poster un agent en permanence à l'entrée de Montesquieu entraînerait un coût très important et ce n'est pas possible avec l'effectif existant.

Puis, il précise que le fait d'effectuer un contrôle systématique aux entrées rassurera certains agents, mais en agacera rapidement d'autres.

Enfin, il annonce que l'administration s'engage à mettre en œuvre le plus rapidement possible les travaux présentés précédemment ce qui permettra en partie de réduire les vols.

Mme Marie-Renée Courty indique ne pas aimer être contrôlée alors qu'elle vient de badger à l'entrée du bâtiment.

En outre, elle ajoute ne pas penser à demander son identité à une personne qui entre derrière elle dans le bâtiment.

Aussi, elle pense qu'il serait utile de dire aux agents de badger systématiquement quand ils rentrent dans le bâtiment par la rue Montesquieu.

Enfin, concernant les clés, elle signale qu'il serait nécessaire et très utile de créer un pass pour entrer dans les bureaux au sein d'un même service. Il est très gênant pour la bonne marche des services, de ne pas pouvoir entrer dans le bureau d'un collaborateur lorsque celui-ci est absent, notamment lorsqu'il s'agit d'un secrétariat.

M. Bernard Beaulieu répond qu'il est techniquement possible d'avoir recours à un pass, mais que le coût serait important. Dans cette optique, le principe d'un pass, qui servirait dans le cadre du service, est imaginable, mais il s'agit de le calibrer correctement et de l'officialiser.

M. Jean-François Hersent demande s'il serait possible que les membres du CHS obtiennent un document montrant l'évolution des vols depuis 2005 sur le bâtiment des Bons Enfants.

Par ailleurs, il note que les messages du BFS sont lus, dès lors qu'il s'agit d'une information ponctuelle. Mais il pense qu'en la matière, une note papier aurait davantage de poids et serait encore plus lue.

M. Bernard Beaulieu répond que l'outil statistique évoqué par M. Hersent serait difficile à mettre en place car l'administration n'a jamais tenu de main-courante relative aux vols commis. Il ne pense pas qu'il y ait une recrudescence des vols, il s'agit plutôt de phénomènes ponctuels.

Mme Catherine Ahmadi-Ruggeri aborde la question relative au fait qu'un agent du secrétariat général serait situé au troisième étage et non pas au septième et au huitième étage comme prévu.

M. Jean-Paul Leonarduzzi souhaite être rassuré, car il ne souhaite pas recommencer la longue aventure vécue avec la DDAI.

Mme Catherine Ahmadi-Ruggeri se tourne vers le BFS qui a procédé pendant le week-end au déménagement et demande qui est installé au troisième étage. Elle demande s'il s'agit d'un personnel permanent ou s'il s'agit d'une mission. Elle demande si cela pose un problème à quelqu'un.

Elle poursuit en indiquant que ce bureau était un bureau SG / DAG puisqu'il était occupé par Mme Thomas. Aussi, ce bureau a été attribué à Jocelyne Pierre par la suite pour un temps limité afin de faciliter les choses et elle pense que cela ne gêne ni les personnels, ni la DAG.

Enfin, elle aborde le dernier sujet relatif aux restaurants administratifs et demande à Mme Courty de le préciser.

Mme Marie-Renée Courty précise que certaines personnes sont encore inscrites dans plusieurs restaurants, la CGT souhaite savoir quelles ont été leurs motivations pour que leur demande soit acceptée.

Mme Monique Gho répond qu'il avait été promis de faire un point sur les conventions, car le marché de restauration des Bons Enfants était destiné à faire venir un maximum de personnes. Aussi, depuis peu, deux personnes du bureau des affaires sociales remettent à plat toutes les conventions relatives à la restauration des personnels. Effectivement, certaines personnes déjeunent à la Comédie Française, par exemple, c'est-à-dire dans un périmètre relativement restreint par rapport aux Bons Enfants sans aucun motif. Actuellement, un travail est donc effectué avec le prestataire afin que les choses soient réglées d'ici le mois de septembre 2008 et que seules les personnes ayant motivé leur demande soient autorisées à déjeuner dans ce restaurant.

Mme Catherine Ahmadi-Ruggeri demande en quoi cela gêne les Bons Enfants hormis le fait que cela fasse baisser le chiffre d'affaires du prestataire par rapport au marché.

Par ailleurs, elle demande s'il est possible de demander à la Comédie Française quels sont les agents qui déjeunent dans ce lieu. Par conséquent, il s'agirait de s'adresser directement au chef de service concerné pour lui indiquer qu'il s'agit de mettre un terme à cette situation.

Mme Monique Gho répond que le plus simple est de mettre la convention à plat avec le restaurant. Elle explique que seules les personnes présentant des horaires atypiques qui ne leur permettent pas de déjeuner aux Bons Enfants peuvent déjeuner à la Comédie Française.

Elle indique que plus le nombre de conventions est important, plus le coût de gestion est élevé. Par ailleurs, les prix des repas ne sont pas les mêmes partout. La remise à plat des conventions permettra également de niveler les coûts de restauration afin de traiter l'ensemble des agents de façon plus égalitaire.

Mme Catherine Ahmadi-Ruggeri comprend que ce système ne permet aucun moyen de coercition.

Mme Monique Gho infirme et explique que dans la convention il sera dit que dans trois mois, par exemple, plus personne n'aura le droit de déjeuner à la Comédie Française excepté certaines personnes, pour telle ou telle raison. Les personnes seront donc débadgées.

Mme Catherine Ahmadi-Ruggeri demande si cette opération est nominative *in fine*.

Mme Monique Gho confirme et précise que ce n'est pas le chef de service qui intervient, mais le restaurant.

Mme Catherine Ahmadi-Ruggeri pense que pour le prestataire du restaurant la quantité de nourriture est difficile à prévoir. Par conséquent, plus la partie des personnels qui ne vient pas au restaurant est significative, plus cela est défavorable au service fourni à l'ensemble.

Mme Geneviève Rialle-Salaber précise que cela permet également de faire baisser les coûts.

M. Mamadou Dia demande quel est le temps nécessaire et quel est le coût inhérent à un changement de cantine pour les agents du DSI.

Mme Monique Gho indique à M. Dia qu'elle lui a déjà répondu sur ce sujet et qu'il n'est pas envisageable que le changement de restaurant coûte plus cher.

Mme Catherine Ahmadi-Ruggeri clôt la séance à 17 h.

La Présidente

La Secrétaire

La Secrétaire adjointe

Catherine Ahmadi-Ruggeri

Geneviève Rialle-Salaber

Anne-Marie Rochon